



**COMMUNE
DE
VEYTAUX**

**RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL**

**De la commission nommée pour l'examen du
préavis No 08/2025 relatif au Règlement
concernant le subventionnement d'une activité
sportive**

Rapporteur : Guy Taroni

Membres : Marina Blagojevic, Guy Taroni, Olivier Gasser

Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les Conseillères et Conseillés

La commission c'est réunie le 18 août 2025 en la salle du Conseil communal en présence de Madame Chevalley syndique et de Messieurs les Municipaux Rey Lescure et Rinaldi.

Nous les remercions d'avoir exposé le préavis, son règlement et répondu à nos questions.

Questions de la commission.

Des questions concernant le règlement, plus particulièrement l'arrivée et le départ des demandeurs sur la commune, l'autorité de recours de la Municipalité concernant la participation financière de la Commune, le fait que le tableau du revenu mensuel soit dans le règlement et non dans l'annexe de celui-ci.

Remarque de la commission.

Pour éviter un règlement supplémentaire comme c'est le cas à Montreux, la commission a approuvé le fait d'introduire dans celui-ci que la Municipalité se réserve la possibilité de déroger à la table pour des cas spéciaux (camps sportifs, sportifs d'élites, matériel, etc.) ainsi que d'une analyse au cas par cas.

Si le préavis est accepté, il sera important d'avoir un formulaire à disposition des demandeurs au greffe ainsi que de publier cette nouveauté dans le journal le Veytausien.

AVIS DE LA COMMISSION

Amendement

Enfin, pour faire bénéficier nos sociétés sportives formatrices de la jeunesse de notre commune des mêmes avantages que les sociétés Montreusiennes, nous proposons d'amender le règlement par le

complément suivant qui pourrait suivre en page quatre article 3 juste après l'alinéa : La Municipalité de Veytaux

La Municipalité s'engage à doubler le montant versé par le fonds intercommunal de soutien (SAI) aux sociétés sportives qui forment des jeunes.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

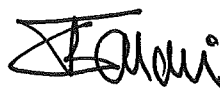
LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 08/2025 de la Municipalité du 26 mai 2025 relatif au Règlement concernant le subventionnement d'une activité sportive,
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'adopter le Règlement concernant le subventionnement d'une activité sportive tel qu'amendé ;
2. de fixer son entrée en vigueur dès son approbation par le Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle ;
3. de considérer que la Municipalité a répondu à la motion de Monsieur Guy Taroni, Conseiller communal, déposée au Conseil communal dans sa séance du 4 novembre 2024.

Au nom de la commission
Le Rapporteur



Veytaux, le 29 septembre 2025